REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2016

Présents :
M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,
M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE,
Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

11.- REGIE DES DROITS DE PLACE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : FIXATION DES TARIFS

Monsieur André VIGNOT expose que, vu l'article L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales en son point b) - 6°, qui qualifie de recette fiscale le produit des droits de place perçus dans les halles, foires et marchés, il appartient au Conseil Municipal de définir les tarifs de la Régie des droits de place.

➢ **Pour les manifestations spécifiques**

Catégories	Tarifs
Stand alimentaire (hors marchés)	20 €/ jour en deçà et jusqu'à 2 jours dans la semaine 15 €/ au-delà de 2 jours dans la semaine Forfait 10 €/jour pour occupation mensuelle ou à l'année

Buvettes : - Restaurateurs	35 €/jour
Camions marchandises hors alimentaire	45 €/jour (véhicules types camionnette) 90 €/jour (véhicules types poids lourds)
Manèges, stands, attractions (Hors fêtes foraines)	0,5 €/m²/jour
Spectacles acrobatiques et cirques	150 €/manifestation
Spectacles de marionnettes et théâtre	40 €/représentation

➢ **Manifestations commerciales (autres que les marchés)**

Catégories	Tarifs
Foire du 1er Mai - commerciale - agricole	6 €/ml 2 €/ml
Marché de Noël	20 €/jour – emplacement avec chalet 10 €/jour – emplacement avec barnum ou tente 3m x 3m 12 €/jour – emplacement avec barnum ou tente 5m x 5m 2 €/ml – emplacement passagers
Marchés de nuit	1 €/ml + 1€ d'électricité
Marché des producteurs	1 €/ml + 1€ d'électricité
Fleurs de Toussaint	2 €/ml/manifestation
Location de chalet (hors marché de Noël)	20 €/jour
Brocante, vide grenier, foire aux puces et ventes diverses	1 €/ml/par manifestation
Transhumance – marché des producteurs et artisans d'art	2 €/ml

➢ **Fête foraine de la Saint-Grat – tarifs par manifestation**

Catégories	Tarifs
Stand alimentaire (restauration rapide et confiserie)	2 €/m²
Stand baraque, jeux, confiserie ➢ <100 m² ➢ > 100 m²	 2 €/m² 1.5 €/m²
Manège enfantin et attraction ➢ <120 m² ➢ >120 m²	 2 €/m² 1.5 €/m²
Gros métiers – Attraction ados et adultes	1.5 €/m²

➢ **Autres fêtes foraines (14 Juillet, Garburade,…) – tarifs par manifestation**

Catégories	Tarifs
Stand alimentaire (restauration rapide et confiserie)	7 €/ml
Stand baraque, jeux, confiserie ➢ <100 m² ➢ > 100 m²	 7 €/ml 6 €/ml
Manège enfantin et attraction ➢ <120m² ➢ >120m²	 7 €/ml 6 €/ml
Gros métiers – Attraction ados et adultes	6 €/ml

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **FIXE** les tarifs proposés.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 20 décembre 2016.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 26/ 12/ 2016

MAIRIE D'OLORON SAINTE-MARIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
64400 (Pyrénées Atlantiques)

Hervé LUCBÉREILH

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 23/12/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/12/2016